

# SIVOS ATAV

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique (CFU) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note accompagne le projet de BP transmis aux Conseillers syndicaux 12 jours avant le vote de celui-ci.

La présente note répond à cette obligation pour la collectivité ; elle sera affichée dans les locaux du SIVOS ATAV.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 sera voté le 1<sup>er</sup> avril 2025 par le conseil syndical. Il sera consultable sur simple demande aux heures d'ouvertures de la permanence.

Il est établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

### I. La section de fonctionnement

#### a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services de la collectivité. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour le SIVOS ATAV :

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux participations versées par les Communes (Anais, Tourriers et Aussac-Vadalle), mais aussi aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantines et garderies), ou encore les remboursements de rémunération du Personnel.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 229 465,73 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel, l'entretien des bâtiments, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées et les subventions versées aux associations. Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent 229 465,73 euros.

Les rémunérations des agents (et charges) correspondent à 75,09% des dépenses de fonctionnement.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la collectivité à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	46 545,73		46 545,73
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	172 310,00		172 310,00
014 Atténuations de produits	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
<i>60 Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	10 410,00	0,00	10 410,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	0,00	0,00	0,00
67 Charges spécifiques (9)	200,00	0,00	200,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
<i>71 Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>	<b>229 465,73</b>	<b>0,00</b>	<b>229 465,73</b>

+

**D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE**

**0,00**

=

**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**

**229 465,73**

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	6 400,00		6 400,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
<i>60 Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	31 000,00		31 000,00
<i>71 Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
<i>72 Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	0,00		0,00
74 Dotations et participations (8)	178 800,00		178 800,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	25,00	0,00	25,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
<i>79 Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>	<b>216 225,00</b>	<b>0,00</b>	<b>216 225,00</b>

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
----------------	------------------------	------------------------	-------

+

**R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE**

**13 240,73**

=

**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**

**229 465,73**

## II. La section d'investissement

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la collectivité regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique.
- en recettes : le SIVOS ATAV n'a aucune recette d'investissement

### b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	0,00	6 028,71
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 6 028,71	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	6 028,71	6 028,71

### c) Les projets d'investissement pour 2025 :

Aucun projet d'investissement n'a été défini pour l'année 2025.